



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:
06.06.2007

point de l'ordre du jour no:
14-A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 juin 2007

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal
Absents : Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Hoffmann, Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: crédit spécial : travaux de mise en conformité des zones 30 km/h
(art.4/1212/2133/303-2007)

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de réaliser des travaux de mise en conformité des zones 30 km/h ;

Considérant que le montant de 50.000 € initialement prévu au budget de l'exercice 2007 s'est avéré insuffisant pour couvrir les mesures constructives qui s'imposent en 2007 pour remédier aux obligations qui résultent des nouvelles dispositions du Ministère des Transports en la matière ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser ces travaux à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 400.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2007 pour faire face à la dépense ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par

- une économie de 250.000 € à l'article 4/0733/2231/026 « Acquisition camion-vidangeuse 28t »
- et une économie de 150.000 € à l'article 4/1212/2231/056 « Acquisition camion Spila MT 2000 »

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**à l'unanimité
a p p r o u v e**

le crédit spécial de 400.000 € pour la réalisation des travaux de mise en conformité des zones 30 km/h sur le territoire de la Ville.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/1212/2133/303 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2007.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2007

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,